

Des tenants et des aboutissants d'une crise

Jean-Marie Pépin

Number 50, May 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/55391ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Pépin, J.-M. (1983). Des tenants et des aboutissants d'une crise. *Québec français*, (50), 22–24.

Des tenants et des aboutissants d'une

CRISE

Lorsque le gouvernement Lévesque se résigne, le mercredi 16 février, à promulguer la loi 111, il alimente une crise à la fois scolaire et politique de première grandeur. Pourtant, cette décision, si choquante aux yeux de beaucoup, ne pouvait constituer une surprise pour personne. Les quelques propos qui suivent ne prétendent pas apporter autre chose qu'une présentation très sommaire du contexte dans lequel cet événement s'est produit et une appréciation très prudente des conséquences qu'il est susceptible d'entraîner.

En quelques jours l'affrontement s'est transformé en crise politique, dont les répercussions sont encore difficiles à apprécier. Quant aux causes de cet impressionnant cafouillage, l'observateur commence par penser au système québécois de centralisation qui fait remonter tous les problèmes, dès qu'ils atteignent un certain degré d'acuité, au niveau le plus élevé. Lorsque l'université de Calgary est occupée par les étudiants, l'opinion albertaine considère cet événement comme un épisode plus ou moins choquant; mais les institutions de l'État ne sont pas en jeu. Au Québec, un cortège d'enseignants tourne à la quasi-émeute, une haie d'honneur se transforme en cohorte de violence, une manifestation manque de tout balayer sur son passage.

Deux hypothèses auxiliaires se présentent spontanément à l'esprit pour expliquer cette extraordinaire dramatisation d'une crise qu'il était facile de prévoir, sauf en ce qui concerne sa date et son intensité. On peut d'abord, dans une antithèse que ne récuserait pas Pierre Bourgault et dont Claude Ryan n'a pas fini de tirer de beaux effets de tribune, opposer la «salve des gros morceaux (cadeaux) de Parizeau»³ en

«... la croissance économique des trois dernières décennies a entraîné un accroissement, plus que proportionnel, de la complexité des rapports humains et des systèmes de décision !»

«La sagesse courante veut que la crise présente ne soit qu'un énième remake de la corrida triennale que s'offre le Québec depuis qu'il a commis l'erreur de faire confiance à son nouveau clergé sans froc. Mais elle est plus profonde. La Nomenklatura ne s'y trompe pas qui se fait plus intransigeante que jamais, plus extrême, et même grossière, voire violente².»

1979 aux grandes manœuvres récentes du gouvernement. Le régime péquiste paierait ainsi sa faute originelle; et son extrême fragilité serait ainsi rendue sensible, même à ceux que de brillantes apparences avaient jusqu'ici abusés. L'indifférence, l'insensibilité aux mouvements profonds de l'opinion, comme aux réactions de tel ou tel groupe, la «brutalité» dans ce que d'aucuns appellent répression, «brutalité» au demeurant jointe à l'incapacité de dénouer et de trancher, quand il en était encore temps, seraient dues au fonctionnement d'un pouvoir qui, en faisant tout dépendre d'un seul homme, arrête tout tant que le Sphinx n'a pas parlé.

À cette interprétation qui souligne les vices de l'actuel régime, on peut joindre une analyse qui attirerait l'attention sur les problèmes du mouvement syndical et sur l'énorme stock d'agressivité dont ce groupe est devenu le réservoir.

Une démocratie en danger

Une période de crise sert en quelque sorte de révélateur du degré de démocratie dans une société. Par la façon dont se vivent alors les rapports de force, dans les actes posés comme dans les discours tenus, on peut juger de la qualité plus ou moins grande de la culture démocratique au Québec.

Nous vivons présentement ce moment de vérité; une loi du parlement a été défiée par un groupe social, et quel groupe! Les enseignants, ceux par qui se transmettent les connaissances et les valeurs aux générations montantes. Ils signifient ainsi que la légitimité de leur cause prévaut sur celle du parlement.

Les syndicats, par leur fronde, se révèlent anarchiques et menaçants. Une volonté anarchique (cela était déjà bien évident dès janvier face à la loi 105) aussi déterminée n'appelait-elle pas une action répressive extrêmement sévère, sous peine, pour «le pouvoir», de sombrer dans le ridicule en s'avouant vaincu devant un groupe social en rupture de ban?

L'habileté de M. Charbonneau est d'avoir compris qu'au lieu de se laisser enfermer dans les querelles de sectes, il fallait joindre le geste à la parole. Gloser sur Marx (dont l'image lui était renvoyée sans cesse!) ne gêne personne et n'intéresse pas grand monde. Insulter un ministre qui vient inaugurer une semaine de l'alimentation, traiter tel autre de «nazi» ou de «fasciste» relèvent d'une très bonne intelligence de la méthode du défi et des immenses ressources qu'elle offre dans la phase de relance d'un mouvement qui cherche à sortir de son isolement, à trouver des appuis (voir aussi la cour faite auprès des comités d'écoles).

L'affrontement entre des organismes dénués de représentativité, telles les commissions scolaires, et des groupes radicalisés est une des caractéristiques des affrontements scolaires des dernières décennies. Il en résulte une instabilité, une imprévisibilité qui valorisent au plus haut point toutes les initiatives, et qui en démultiplient indifféremment les effets opportuns ou intempêtes. Les risques inhérents à toute intervention non seulement déjouent le pronostic, mais surtout appellent à la prudence, découragent et retardent ceux qui ne sont pas immédiatement concernés. Ainsi peut-on expliquer que pour un temps M. Charbonneau n'ait pas été pris plus au sérieux par le gouvernement qui faisait le pari que ses effectifs ne le suivraient pas longtemps. Une autre façon plus parlante mais moins claire d'exprimer la même idée est d'opposer la façade du « pays légal » aux grondements souterrains du « pays réel », qui ne sont perçus qu'une fois répandues sur le sol les colonnes du temple.

Ce décalage, ce retard d'autorités condamnées à la défensive, sans prise sur une situation qu'elles ne sentent et dont elles ne sont informées qu'après en avoir perdu le contrôle, est manifeste tout au long du processus qui devait conduire à la loi 111. D'abord, dans le courant de février, après une série de gestes à forte charge symbolique, le gouvernement finit par se convaincre qu'il faut faire quelque chose. Mais la lourdeur des procédures rend toute sanction tardive, et presque toujours intempête; les administrations scolaires font la décevante et banale expérience qu'au début d'un mouvement contestataire, à une époque où le caractère de défi, c'est-à-dire de sérieux, dudit mouvement n'est pas encore établi, les instigateurs, les chefs de l'éventuelle « ACTION » ne sont passibles que des peines qui s'appliquent à des trouble-fête.

Comment, le 10 novembre, un débrayage illégal acquiert-il, au sens propre, la dimension politique ? L'affaire peut s'analyser comme un jeu inversé d'escalades à contrecœur et de désescalades à contretemps. On a déjà beaucoup épilogué par exemple sur la décision de certaines autorités scolaires de faire appel très tôt aux forces policières.

Mais ce qu'il faut par-dessus tout questionner, c'est la conduite tâtonnante (au départ du moins) d'un gouvernement comme égaré dans cette étrange conjoncture.

Ce gouvernement aux prises avec des adversaires qu'une certaine irresponsabilité rend quasi invulnérables, porte l'odieux de la répression devant une

opinion insensible à tout, sauf « aux droits inscrits... » ! Et loin de favoriser l'avènement de nouveaux rapports sociaux, l'idéologie des « céquistes » — un crypto-marxisme phagocyté par la problématique des théoriciens d'un temps où la bourgeoisie était révolutionnaire — lui fait quelque peu obstacle. Sur quoi peut donc compter le gouvernement ? En fait il dispose de deux atouts qui lui permettront, dans les prochaines semaines, de sortir du mauvais pas, au moins provisoirement, mais au prix d'un ébranlement dont les conséquences menacent d'être plus ou moins fatales, si la crise vient à se prolonger ou à rebondir (en créant de nouvelles solidarités...). D'abord la décision, après la commission parlementaire spéciale, de faire appel à un comité de conciliation. Mais aussi, enfin, une prise de conscience chez les éléments réfléchis de la société de l'enjeu d'un affrontement qui a par trop duré.

Des règles de jeu à changer

Depuis la mi-février, ce qui est menacé ce n'est pas le gouvernement péquiste, c'est le gouvernement comme tel, notre système parlementaire. Personne n'a le goût de choisir entre un leader syndical et un ministre. Et il y a quelque chose de pitoyable dans le spectacle d'un gouvernement aux abois, n'ayant d'autre choix que d'imposer par la force une conclusion à une bataille suicidaire depuis un bon moment pour l'une et l'autre des parties.

Par ailleurs se servir de la rigueur « excessive » de la loi 111 pour justifier la désobéissance civile est un sophisme. Et si l'État reculait, aucun autre gouvernement ne pourrait gérer le Québec. Ça, c'est véritablement une crise.

Un régime de négociation de relations de travail qui nous conduit à une telle impasse doit être complètement repensé. Car une grève illégale constitue un assaut contre nos institutions démocratiques, contre le régime des lois, contre l'assise même de notre démocratie. Quel gouvernement peut résister quand plus de 300 000 personnes ensemble, le front commun, peuvent tout bloquer dans la société ?

Notre régime de négociation est à repenser de fond en comble. À l'heure actuelle il s'agit, à toutes fins utiles, d'une mécanique de l'affrontement. Or les attitudes et les comportements importent plus que la mécanique. Ça fera bientôt vingt ans (cf. loi de juillet 1964) qu'on poursuit les discussions sur ce régime qui copie le modèle nord-américain, lequel a été pensé et conçu pour le secteur privé et que nous avons transposé presque intégralement dans le secteur public.

Bien sûr, comme toujours, tout le monde était de bonne foi, on espérait que ça fonctionnerait bien, que par exemple il n'y aurait pas de grève dans les hôpitaux, pas de gestes irraisonnés, pas de grèves illimitées... Or, deux ans après, nous connaissons déjà la pagaille dans les hôpitaux.

Une négociation, c'est déjà un affrontement au point de départ; le modèle nord-américain est justement défini comme un conflit entre des exécutants et des dirigeants. Comme c'est un jeu d'échanges (*give and take*) finalement, c'est à qui obtiendrait le plus; il est dans les règles du jeu de toujours demander davantage, de contester jusqu'à la dernière minute, parce qu'autrement on ne saurait pas si on a obtenu tout ce qu'on pouvait obtenir. Mais dans le cas du secteur public, la vraie question à se poser est la suivante: « À la limite, l'État peut-il perdre ? »

Ce qui ajoute au sérieux et à l'acuité du problème, c'est le degré de centralisation. Aucune autre province canadienne n'atteint un tel degré de centralisation. Par exemple, pour une table centrale ici, nous retrouvons, pour le même nombre de fonctionnaires, 100 tables à Ottawa.

Quand on a une arme (un jouet!) aussi puissante que la grève, c'est impensable qu'on ne l'utilise pas. Devant une telle perspective, tenant compte de la quantité de travailleurs impliqués et de la masse salariale (plus du tiers du budget), il n'y a plus de négociation possible, il n'y a pas d'échange véritable.

Au demeurant, le citoyen n'aime pas que des groupes autres que les élus décident de ses impôts. Ou alors c'est tout un nouveau contrat social qu'il faut aménager!

Mais par quoi remplacer la grève dans les secteurs publics ? Il y a sûrement un moyen, un moyen civilisé de régler les problèmes de relations de travail: tribunal du travail, code spécial (autre que le mode nord-américain, v.g. Autriche) du travail pour le secteur public, arbitrage obligatoire, etc.

Il faut aussi lier la pratique syndicale à une pratique politique, en luttant d'abord contre une forme de syndicalisme qui se limite à la défense d'intérêts uniquement corporatistes et pour un syndicalisme militant dont les visées dépassent la simple défense des intérêts immédiats et s'orientent vers l'éducation politique de ses membres et une implication concrète de ceux-ci dans les transformations à apporter à l'école. L'orientation presque uniquement corporatiste des luttes syndicales chez les enseignants, qui dans une première phase d'organisation correspondait à une nécessité, vu le rapport de force à briser, se constitue maintenant en blocage du processus de

politisation et joue une fonction proprement intégratrice aux objectifs du capitalisme. Elle retarde la prise de conscience politique et la nécessaire intervention au sein de la lutte des classes pour rompre avec la classe bourgeoise.

Les syndicats d'enseignants invoquent l'intérêt des enfants, la qualité de l'enseignement. Sans mettre en doute la sincérité de ces préoccupations, force est de constater qu'elles débouchent toujours sur la défense ou le renforcement des avantages acquis par le personnel. Comme s'il existait une mystérieuse concordance entre l'intérêt des enseignants et l'intérêt général.

Dans le secteur privé, les travailleurs n'ont pas à s'embarasser de justifications, car le conflit salariés-patron est admis. Les ouvriers qui tentent d'arracher une augmentation ou quelque autre avantage défendent leurs intérêts sans chercher de faux-semblants. Ils poursuivent des objectifs « catégoriels » et ne s'en cachent pas. Mais la situation est plus délicate face à l'État-patron, car on ne peut plus prétendre se faire payer sur les profits capitalistes; et bien qu'on ne le dise jamais, c'est à la communauté que l'on adresse ses revendications. Il importe donc de gagner la sympathie de celle-ci au moment même où on attend d'elle un effort. C'est alors que les syndicats tentent de masquer des

objectifs corporatistes derrière l'intérêt général.

En fait, les corporations sont presque toujours en position fautive. Prisonnières de leurs mandats, elles doivent souvent défendre l'indéfendable: l'avancement à l'ancienneté, la dépersonnalisation des rémunérations, le retour au protectionnisme, les aides à l'improductivité... Qui plus est, elles doivent couvrir tous les manquements, tous les abus des uns et des autres. La corporation, c'est l'avocat qui ne dit pas son nom et qui ne choisit pas ses causes, qui hausse le ton quand faiblit l'argumentation et qui croit justifier tous les privilèges en proposant de les étendre à tout le monde.

Nous sommes dans une crise sociale profonde dont la caractéristique est la lutte pour redéfinir les droits des uns et des autres, mais malheureusement dans des rapports de force extrême. Cette crise sociale, cette crise de la société québécoise n'est certes pas réductible au présent conflit, si grave soit-il, celui-ci en constitue cependant une sérieuse manifestation, un syndrome. Et lorsqu'il sera réglé, parce qu'il va se régler d'une façon ou d'une autre, il faudra se garder de croire que tout sera résolu et que nous pourrions continuer comme avant.

Et s'il est évident que nous vivons un de ces temps forts dont l'histoire du Québec est parsemée, particulièrement ces dernières décennies, il est non

moins certain que l'amplitude de la mutation obligée est trop forte pour qu'on laisse un groupe privilégié (une Nomenklatura) jouer avec les mécanismes éprouvés de notre civilisation. Il est donc temps, précisément au nom de cette liberté qu'ils prônent, de mettre un terme à leur monopole, de briser cette forme de cartel, de rétablir la concurrence libre et saine des idées et ce d'abord à l'intérieur même des syndicats.

Ce n'est qu'à ce prix que notre société aura une chance de retrouver son équilibre. Et sa raison!

D'aucuns prétendent que les « infractions » qui auraient pour cadre l'école n'y avaient pas forcément leur source. C'est vrai. Elles n'y ont pas non plus leur solution. Il paraît y avoir quelque urgence à en tirer les conséquences.

Avant qu'il n'y ait plus de solution. Nulle part. En aucun temps.

Jean-Marie PÉPIN

¹ Michel CROZIER, *On ne change pas la société par décret*, Grasset, Paris, 1979, p. 20.

² Jean PARÉ, « Le dinosaure et la Nomenklatura », in *L'Actualité*, vol. 8, n° 3, mars 1983, p. 9.

³ Cf. François DEMERS, *Chroniques impertinentes du 3^e Front commun syndical*, Les Éditions Nouvelle Optique, Québec, 1982, particulièrement le Ch. IV.

Maintenant disponible aux Éditions La Lignée

VIATEUR BEAUPRÉ
PAROLES ALLANT DROIT
(FAUT-IL ENCORE PENSER, ÉCRIRE?)

Un ouvrage attendu depuis longtemps par les professeurs d'essai, de linguistique et de philosophie. De courts textes vivants et dynamiques qui sont accessibles à l'étudiant(e) — qui s'adressent directement à lui — qui le poussent à réfléchir — qui lui montrent que la langue et la pensée peuvent être des instruments de libération individuelle — qui lui font découvrir le plaisir de bien parler, de bien écrire et de penser juste.

Prix: 6,95\$ SPÉCIAL DE LANCEMENT: 5\$ (jusqu'au 30 septembre 1983)

AUTRES PUBLICATIONS

POUR LES EXPOSÉS DEVANT LE GROUPE

- Apprendre à communiquer en public
par Francine Girard (21.95\$)

POUR LES TRAVAUX ÉCRITS

- La dissertation, outil de pensée, outil de communication*
par Pierre Boissonnault, Roger Fafard et Vital Gadbois
(19.95\$)

* guide pédagogique sur demande (sans frais)

BON DE COMMANDE

NOM: _____

ADRESSE: _____

TITRE(S): _____

Ci-joint un chèque ou mandat-poste de _____ \$

LES ÉDITIONS LA LIGNÉE INC.
802 HÉBERT
MONT SAINT-HILAIRE, QC J3H 1S7